

Métiers en tension

Déclaration des groupes Alternatives sociales et écologiques, Environnement et nature, Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Cela n'aura pas échappé aux membres de la commission travail-emploi : durant les 3 mois de travail sur la saisine « Métiers en tension », les groupes Environnement et Nature, Alternatives sociales et écologiques et Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ont témoigné d'une sensibilité commune sur ce sujet. Une déclaration conjointe s'est donc imposée logiquement, au regard d'une part des besoins en prospective et en programmation induits par l'exigence de la transition écologique, d'autre part de l'urgence des questions d'orientation et d'insertion sur le marché du travail, et en troisième lieu enfin au regard des questions d'accès et de conditions de travail des travailleurs et travailleuses, autant de sujets auxquels nos groupes sont respectivement attachés.

Mais pour l'heure, attardons-nous sur les raisons expliquant que certains débats soient restés en suspens : il nous a fallu travailler dans l'urgence compte tenu des délais exigés aux termes de la saisine gouvernementale, imposant une contrainte temporelle à courte échéance.

Il a fallu apprendre à nous connaître et à travailler ensemble en un temps record. Nos groupes sont d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un pari réussi.

Cela dit, cette urgence a impacté les temps de débat, qui n'ont pas toujours permis d'aller au fond des choses, d'expliquer certains enjeux à celles et ceux qui ne maîtrisaient pas tous les sujets, et de chercher à rapprocher les positionnements. Nous tenions à saluer l'engagement du rapporteur, dont l'écoute s'est renforcée au fil des séances, pour ce travail accompli presque seul – même s'il importe, bien sûr, de remercier à la fois les membres de la Commission et l'équipe des administrateurs et secrétaires pour leur implication.

Par manque de temps pour débattre, certains groupes, dont les nôtres, ont décidé de co-signer le dissensus déposé sur la première préconisation. Cela ne nous empêchera pas de voter pour le texte.

Alors que cet avis est présenté en assemblée plénière, nos groupes souhaitent rappeler qu'un dissensus n'est pas synonyme d'échec et qu'il est parfois préférable de marquer les positions, lorsque celles-ci sont trop opposées, plutôt que de déformer un texte jusqu'à le vider en tout ou partie de sa substance et de son opérabilité pour qu'il devienne acceptable par tous et toutes. Si nous nous devons, collectivement, de travailler au consensus, il nous faut pour autant accepter aussi, que celui-ci ne soit pas toujours atteignable.

La question de la revalorisation du salaire est un levier-clé dans la réponse aux tensions dans les métiers. Elle est autant synonyme d'attractivité, que de reconnaissance du travail accompli et de l'amélioration des conditions de vie.

Or, le sens du travail ne doit pas être confondu avec les conditions matérielles d'accès au travail qui sont tout aussi fondamentales et constituent encore aujourd'hui une variable sociale dans l'accès à l'emploi. En zone rurale et périurbaine, il est encore pour beaucoup conditionné à l'utilisation de la voiture individuelle avec ce que cela implique comme charges financières.

Le rapport entre la distribution spatiale des activités et l'accès au travail, incarné par le triptyque logement - mobilité - emploi, aurait d'ailleurs mérité un examen beaucoup plus poussé dans le cadre de l'avis en raison de ses implications sociales. L'accès à l'emploi entretient de multiples relations avec les facteurs territoriaux : politique de la construction, disponibilité d'infrastructures de transports, localisation des bassins d'emplois, marché de l'immobilier, ou encore préférence forcée pour la périphérie.

Nos groupes souhaitent toutefois souligner que si elles sont désignées comme des « freins périphériques » à l'emploi, ces conditions matérielles sont en réalité des freins prédominants à l'emploi et des acteurs moteurs de la reproduction sociale.

Néanmoins, la question plus large du sens du travail, à laquelle nos trois groupes sont attachés, ne peut pas se réduire à cette seule dimension des conditions matérielles et d'accès au travail. Cet enjeu est en effet devancé progressivement par le sens de celui-ci, qui revêt, notamment pour une partie des nouvelles générations, un caractère décisif. Mon travail a-t-il une utilité sociale ? Mon travail participe-t-il à la transition écologique, à la justice sociale et à l'intérêt général ? On en vient presque à la question existentielle du sens de la vie.

Cette question du sens du travail est d'ailleurs liée à la question de l'anticipation du futur des métiers au regard notamment de la transition écologique. Certains métiers vont être amenés à décroître, mais d'autres vont devoir se développer, d'autres encore être créés, notamment dans les secteurs énergétique et agricole, et dans d'autres domaines encore où les questions du sens du travail, du respect du droit à la santé, et du renforcement de la qualité de vie seront d'autant plus cruciales. Ces réalités sont inévitables et doivent être anticipées afin de réorienter les travailleurs et travailleuses des activités en perte de vitesse vers des activités en croissance où leurs compétences pourront être réutilisées.

Notre réflexion sur ce sujet doit nous amener à l'appréhender de manière globale, et à la mettre en lien avec les perspectives de mutation du secteur économique, des bouleversements environnementaux, et de la continuité des avancées sociales : alors que certains secteurs manquent de travailleurs et de travailleuses, nombre d'entre eux ne peuvent prétendre y rentrer du fait de leur situation et de leur genre. Cela signifie travailler sur tous les leviers et stéréotypes pour permettre ces insertions, dès la petite enfance.

L'une des solutions, timidement avancée dans l'avis, a été celle de l'orientation des jeunes. Des milliers de jeunes entrent chaque année sur le marché du travail et se retrouvent en concurrence les uns avec les autres dans des secteurs où les embauches sont faibles.

L'orientation a, il est vrai, un rôle à jouer. Mais elle ne peut être réduite à une logique de débouchés professionnels visibles. L'orientation subie n'est pas une solution, et l'adéquationnisme dans un monde professionnel qui évolue en permanence et qui nécessite des parcours multiples ne peut pas être la seule politique viable pour l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Nous ne pouvons réfléchir à ces questions avec une seule logique de création de valeurs, calculée selon des modalités économiques plus

que discutables. Et surtout, nous ne pouvons réfléchir à ces questions sans avoir pour objectif que l'orientation résulte d'un choix éclairé pour chaque jeune.

Les jeunes, tout comme les chômeurs et chômeuses, ne peuvent pas et ne doivent pas être utilisés pour combler les manques, sans que ne soit posée la question de leurs aspirations, des formations ouvertes et d'une possibilité aussi pour les salariées de bénéficier de formation tout au long de la vie.

Tous les emplois ne sont pas équivalents ; les publics les plus précaires ne doivent plus être considérés comme une main d'œuvre bon marché, à qui on peut faire accepter une succession de contrats courts, d'horaires atypiques ou décalés, de bas salaires sans grande perspective d'évolution.

Dans la résolution des tensions sur les métiers, la remise en question n'est pas à situer au niveau des demandeurs d'emploi mais au niveau de ce qu'acceptent d'offrir ou non les employeurs à leurs salariés.

Il n'y a pas de « refus d'aller au travail ou de revenir au travail », seulement une lassitude écrasante et une envie de changement, une aspiration au mieux-être au travail.

Aurons-nous seulement le temps et la volonté d'affecter au chantier de la programmation des métiers les moyens financiers et publics qu'il requiert avant que la « grande démission » ne s'impose en France ?

Ce sujet mérite en tout cas d'être prolongé au sein du CESE.